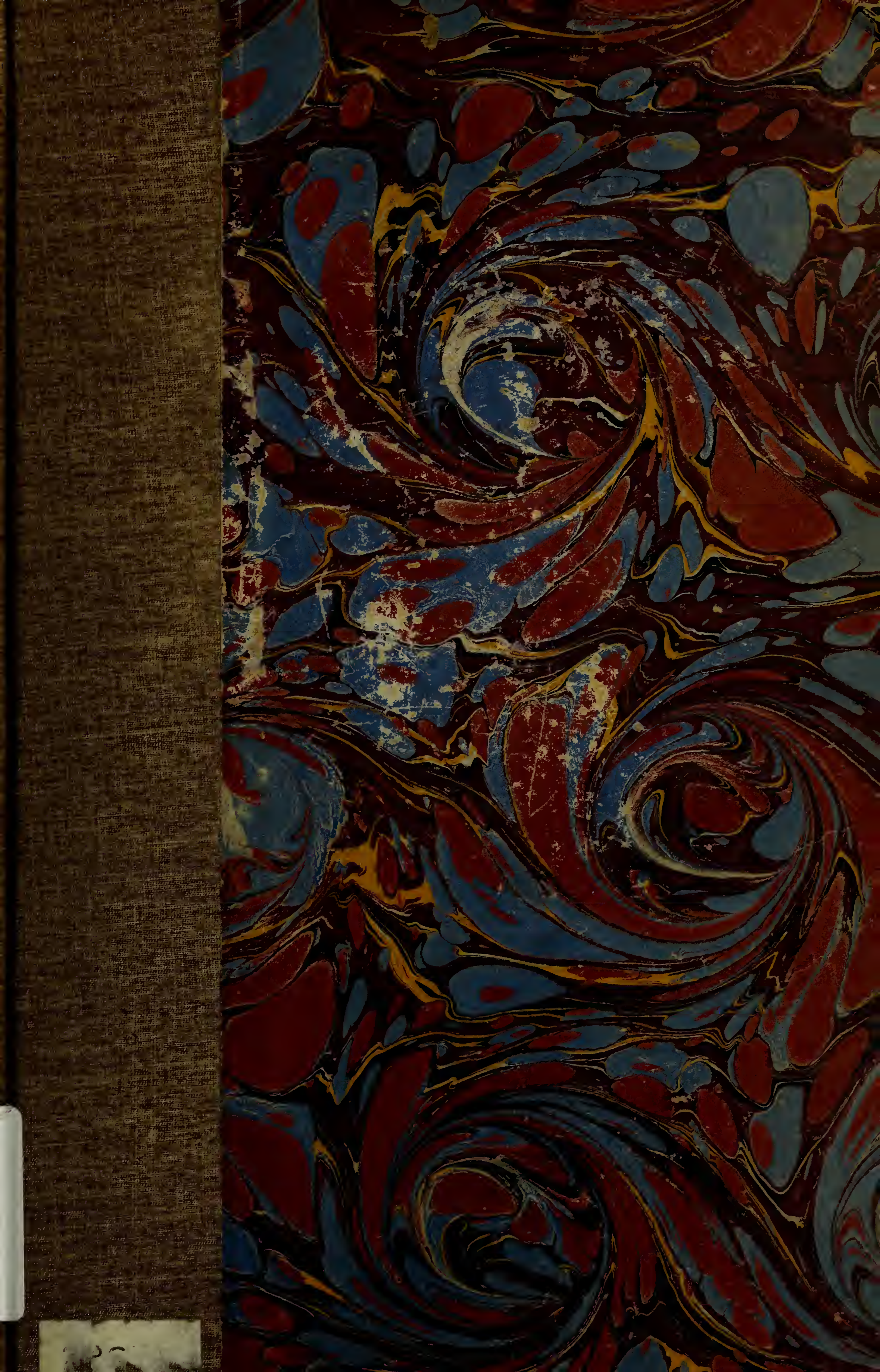


J XLVII 24



Med
K44661

Dr L. F. MAURICE ÉTIENNE

DE LA FACULTÉ DE PARIS

EX-PRÉPARATEUR DE PHYSIQUE A L'ÉCOLE DE MÉDECINE DE CLERMONT-FERRAND

Maternité et Misère

Assistance par les Refuges-Ouvroirs

IMPRIMERIE MELLOTTÉE

CHATEAUROUX, 2, RUE GUTENBERG

PARIS, 148, RUE LEGENDRE

1905

Dr L. F. MAURICE ÉTIENNE

DE LA FACULTÉ DE PARIS

EX-PRÉPARATEUR DE PHYSIQUE A L'ÉCOLE DE MÉDECINE DE CLERMONT-FERRAND

Maternité et Misère

Assistance par les Refuges-Ouvroirs

IMPRIMERIE MELLOTTÉE

CHATEAUROUX, 2, RUE GUTENBERG

PARIS, 148, RUE LEGENDRE

1905

31456530

WELLCOME INSTITUTE LIBRARY
Coll. welMOmec
Call No. WQ

[redacted]
pour les bons soins
pour les bons conseils
Paris 18 juillet 19
[illegible]

A LA MÉMOIRE DE MON FRÈRE GEORGES

A MON PÈRE ET A MA MÈRE

TÉMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE ET D'AFFECTION.

A MES PARENTS

A LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

EN SOUVENIR DE MES PREMIÈRES ÉTUDES MÉDICALES.

A MES MAITRES DANS LES HOPITAUX

A MON PRÉSIDENT DE THÈSE

MONSIEUR LE PROFESSEUR PINARD

Professeur de Clinique obstétricale, à la Faculté de Médecine de Paris,
Membre de l'Académie de Médecine,
Chevalier de la Légion d'honneur.

MATERNITÉ ET MISÈRE

Assistance par les Refuges-Ouvroirs

INTRODUCTION

Parmi les manifestations de solidarité, touchantes et mémorables qui honorent l'évolution sociale du siècle qui vient de finir, au premier rang on peut placer ces deux lois admirables qui se proposent l'une de rendre la vie meilleure aux mères, l'autre la vie possible aux nouveau-nés : la loi du 15 juillet 1893 et la loi Théophile Roussel.

Malheureusement, on est bien forcé d'avouer que pour si remarquables que soient ces lois, leur effet est relativement peu efficace et puissant devant l'œuvre colossale que comporte l'assistance aux mères, la protection aux nouveau-nés ; il y a encore beaucoup à faire, je ne dis pas pour supprimer, hélas ! mais pour atténuer au moins dans une grande mesure, les misères inouïes, les navrantes détresses : spectacles lamentables, commun, journalier des maternités de province ou de Paris ; beaucoup à faire pour conserver à notre

pays des milliers d'enfants qui sont fauchés, ou dès les premiers jours de leur existence, ou au cours de leur première année, à tous ces prématurés dont la vie intra-utérine a été abrégée par la misère, à tous ceux qui sont frustrés du lait maternel auquel ils ont un droit absolu parce que ce sein est un gage certain de leur développement normal, de leur existence possible.

Pendant notre stage d'accouchement à la Clinique Baudeloque, nous avons été frappé de l'effort colossal et efficace qu'on y fait dans ce sens, frappé surtout des résultats obtenus, aussi, sur le point de terminer nos études médicales, à l'heure où nous cherchions un sujet de thèse, nous nous sommes adressé à cet apôtre admirable qu'est le professeur Pinard et nous lui avons demandé de nous permettre d'apporter notre modeste collaboration à cette grande œuvre à laquelle depuis de nombreuses années, il se consacre et se dévoue sans compter, et c'est ainsi que nous avons choisi comme sujet de thèse la grande question de la protection des mères dans la population ouvrière, industrielle ou rurale, de celles qui sont contraintes au travail pour vivre mêmes aux pénibles et ultimes heures de leur grossesse, contraintes au travail bien trop tôt après leur accouchement ; nous examinerons ensuite quels seraient les moyens à employer et les mesures à prendre pour rendre *possible* l'allaitement maternel permettant à la mère de travailler sans se séparer trop tôt de

son enfant pour donner à celui-ci toutes les chances de vivre, parce que le sein c'est la vie et que l'enfant qui naît a droit à l'un aussi bien qu'à l'autre.

Mais avant d'aller plus loin dans cette œuvre, qu'il nous soit permis d'adresser ici publiquement nos remercîments et d'exprimer notre reconnaissance aux maîtres qui pendant nos études médicales nous ont prodigué leur savoir en même temps que leurs sages conseils.

Une large part de nos souvenirs est réservée à l'Ecole de Médecine de Clermont-Ferrand : débutant dans la vie médicale, M. le professeur du Cazal nous a accueilli avec une bienveillance toute particulière et nous avons trouvé chez lui, une si constante amabilité, une si grande indulgence que nous lui adressons nos plus sincères remercîments ; du professeur Bousquet comment oublier les humoristiques, pittoresques et très matinales cliniques ; comment ne pas se rappeler l'accueil que nous fit M. le Dr Mally dont nous fûmes deux ans le frivole préparateur ; nous n'avons garde d'oublier MM. les Drs Gagnon, Tixier, Billard, Bide, Huguet, Cavalié, Lepetit, Planchard, Fouriaux, Dionis.

A Paris nous avons passé une excellente année dans le service du professeur Brissaud qui nous a initié aux maladies complexes du système nerveux ; à l'hôpital des Enfants malades dans le service du professeur Lannelongue, son interne distingué Maurice Camus nous honora de sa constante amitié, nous l'en remer-

cions ; pendant notre stage d'accouchement MM. les Drs Delestre, Mouchotte, M. Chapotin nous ont toujours témoigné une extrême bienveillance et ne nous ont pas ménagé leurs excellents conseils, nous les prions de croire à notre bien sincère reconnaissance.

M. le professeur Pinard a bien voulu accepter la présidence de notre thèse, c'est un honneur dont nous sentons tout le prix, qu'il veuille bien agréer l'expression de notre profonde gratitude.

Arcachon, octobre 1904.

I[re] PARTIE

I

La dépopulation et ses causes. Faible proportion de la natalité française. Du sort pénible de certaines femmes fécondées dans notre société.

On gémit tous les jours sur le ralentissement du mouvement de la population, sur ce qu'on a appelé la dépopulation, et de tous les côtés l'on propose pour remédier à ce mal, à ce péril national, disons le mot, tous les moyens les plus divers pour enrayer la déchéance possible et prochaine de notre race.

De toutes les grandes nations de l'Europe, la France est en effet celle qui procrée le moins, les statistiques sont là, nombreuses, inquiétantes dans leur éloquence, brutales par l'évidence de leurs chiffres et douloureusement affirmatives ; le péril est redoutable et de taille à inquiéter tous ceux qui ont à cœur de conserver à la France son rang et sa grandeur dans le monde.

Avec sa passion du bon, du beau, de l'utile, le corps

médical ne devait pas rester indifférent devant ce problème redoutable et nous avons vu tous ceux qui ont un nom dans l'armorial de la Faculté de Médecine se passionner pour cette question, Nos maîtres ont eu raison de nous donner l'exemple et de nous montrer que le rôle du médecin ne doit pas se limiter à prodiguer ses soins à des malades, mais qu'il a aussi un rôle autrement plus noble, plus actif, plus étendu.

Ce médecin voit beaucoup, soit à l'hôpital, soit en clientèle. Son titre et le prestige qui l'accompagne lui permettent de lever le voile lourd et douloureux qui dissimule à la foule bien des misères cachées, et à côté de détresses inouïes, il lui permet aussi de voir quelles ressources immenses se perdent et se gaspillent et qu'il serait si facile de conserver, d'utiliser pour la grandeur de la race et de la patrie. Ce médecin doit se rappeler alors qu'il est membre d'une collectivité à laquelle des liens impérieux de solidarité le rattachent, il a vu le mal social dont souffrent ses semblables, il doit le dénoncer, rechercher tous les moyens de le guérir ou de l'atténuer.

Nos maîtres nous ont montré quelle était l'étendue du péril, à nous de prendre notre part dans la recherche des causes, à nous d'essayer d'en limiter dans la mesure de nos moyens les redoutables effets.

En France le ralentissement du mouvement de la population tient surtout à *l'abaissement de la natalité*, il tient aussi au taux effroyable de la *mórtalité infan-*

tile, nous laisserons cette seconde cause pour le moment, elle fera l'objet de nos recherches et de nos commentaires dans une autre partie de cette thèse.

Alors qu'au début du siècle dernier, il y avait trente-trois naissances par an pour 1.000 habitants, ce chiffre tombait dans ces dernières années à vingt-deux. Le nombre des naissances est devenu si minime qu'en certaines années, il n'arrive même pas à compenser le nombre des décès ; en 1890, tandis qu'il naissait 838.505 enfants, il mourait 876.229 habitants, notre pays perdait donc cette année 37.724 français ; autre exemple en 1900, le chiffre des naissances étant de 827.297, le chiffre des décès était de 853.285, déficit de 25.988 existences ; en 1903, le mouvement de la population accusait au *Journal officiel* un déficit de 18.666 existences sur 1902 ; les chiffres sont donc là, nombreux, éloquents, inquiétants. Ce ralentissement du mouvement de la population est-il lié à des causes connues ? Notre maître, le professeur Pinard, en collaboration avec cet autre philanthrope admirable qui a nom Ch. Richet, ont fait un rapport des plus intéressant sur les causes physiologiques de la diminution de la natalité en France.

En France, font-ils remarquer, on se marie encore autant qu'ailleurs, malheureusement, et c'est ici que nous touchons le mal du doigt, on note dans les ménages une diminution du nombre des enfants. Sur 1.000 familles :

171 sont sans enfant.		93 ont 4 enfants.	
249 ont	1 enfant.	55 ont 5	»
224 ont	2 enfants.	31 ont 6	»
150 ont	3 »	27 ont 7	»

Nous le voyons, le chiffre le plus élevé 249 correspond à un enfant, plus que jamais en effet aujourd'hui la France tend à devenir *le pays des fils uniques; la seule et l'unique cause de notre moindre natalité c'est la volonté déterminée et consciente des époux de n'avoir qu'un nombre très limité d'enfants.*

Ils savent par quelles pratiques très simples ils peuvent limiter les conceptions et les naissances et partout, chez les bourgeois, les paysans, les ouvriers il y a une mise en pratique de ces subterfuges de telle sorte que la natalité en cause, représente très exactement le nombre des enfants que la France veut et peut avoir.

Il naît peu d'enfants dans notre pays, parce qu'on n'en veut plus, parce qu'il est trop pénible de les élever; les conditions de la vie nouvelle, de l'existence fiévreuse qu'on mène dans les grands centres particulièrement sont trop pénibles, trop onéreuses. Avec peu ou pas d'enfants, c'est la vie possible avec un certain bien-être ; l'égoïsme qui sommeille au cœur de chacun, le confort, le luxe qui entourent, attirent et tentent, apprennent rapidement au couple marié ou simplement uni librement que la maternité c'est l'événement fâcheux, gênant, onéreux. Quant à celles qui ont voulu négliger toutes ces considérations pénibles mais mal-

heureusement trop réelles, elles ont vite appris à leurs dépens combien l'enfant qui naît et à plus forte raison chaque enfant qui naît devient gênant, alors la femme se refuse, autant qu'elle le peut à la fécondité. Ne sait-elle pas en effet que pendant tout le temps de sa grossesse elle subira une moins-value au point de vue de son travail, ne sait-elle pas aussi que son salaire en diminuera d'autant. Elle fournira moins à l'industriel qui l'emploie et celui-ci ne mettra pas longtemps à lui préférer une fille ou une femme qui produise plus de travail et moins d'enfants.

Aussi n'hésitons-nous pas à dire que dans l'industrie la fécondité est une tare qui fait éloigner les mères des ateliers. Il est cependant à ce fait regrettable, d'honorables exceptions et des industriels protègent les femmes enceintes dans une faible mesure. Mais alors qu'advient-il ? Malgré sa grossesse avancée, la femme travaille ignorant les redoutables conséquences que son pénible labeur peut avoir à un moment donné pour elle et l'évolution de son enfant. Après son accouchement au lieu de se donner à elle tous les soins que réclame son état, au lieu d'entourer son enfant de tous les soins qu'il demande, prématurément l'atelier la rappelle, elle se lève trop tôt et contracte de ces blessures intimes, douloureuses, incurables qui la font vieille avant l'âge, infirme et stérile souvent.

Le lait de la mère appartient à l'enfant, elle le sait, elle le sent, tout au fond d'elle-même sa conscience et

sa nature le lui crient. Peut-elle le lui donner : l'atelier la rappelle. Et c'est la nourrice lointaine et mercenaire qui reçoit cet enfant à qui en échange du mandat mensuel elle donnera avec indifférence le biberon source de mort.

Encore, pour certaines, si douloureuse, si pénible que soit la grossesse, pour si difficile que soit l'allaitement, elles tentent l'aventure et payent cher le rare bonheur d'être mère, mais il est des femmes qu'elles soient filles, il est des femmes mariées et abandonnées, il est des veuves pour qui la situation est pénible et révoltante de détresse et de misère.

Nous ne nous occuperons pas de celles pour qui les premiers symptômes de la maternité probable vont être dans la majorité des cas, la cause d'une joie indicible, de celles qui seront à cette occasion choyées, adulées, entourées d'une atmosphère constante de sollicitude et de tendresse, de celles, en un mot, qui ont un foyer, un mari, un milieu, celles-là sont protégées comme elles doivent l'être.

Laissons même celles qui tout en ayant foyer, famille, milieu, sont quand même insuffisamment protégées bien qu'elles aient appuis moral et matériel. Les regards des uns, les sourires des autres leur suffisent, les consolent, les soutiennent et les relèvent. Souvent mères vaillantes et courageuses, elles vont jusqu'au bout de leur peine dédaignant tel ou tel symptôme qui va constituer pour elles une infirmité qui les fera tôt

vieilles et stériles. Laissons-les ; celles-là ont un foyer.

Voyons de pires détresses, arrivons aux femmes enceintes qui ne sont pas protégées du tout, à ces mères, femmes mariées abandonnées, à ces veuves, à ces malheureuses filles-mères dont tout le crime tient dans ce mot : « elles ont crû » ; à celles dont le tort est d'être venues dans une société égoïste où les lois ont été faites par et pour les hommes, dans une société où elles n'ont nul droit, nul appui, où rien n'est fait pour les aider, où pas une mesure nationale n'a été prise pour faciliter leur maternité les plaçant dans les conditions hygiéniques et sociales nécessaires à leur état de santé et à celui de leur enfant.

Occupons-nous de ces femmes pour qui l'horreur du cauchemar a tôt fait place à la chimère du rêve, à la minute de foi, d'oubli, d'abandon. Angoisse, dépression physique, désespérance, pour elles, c'est le même cortège et la vie qui naît en elles sème en leur âme le désespoir et la mort.

Les premières constatations matérielles, pénibles, probantes qui devraient les faire tressaillir doucement d'une joie infinie sont pour elles la confirmation la plus affolante de leur navrante infortune. Longtemps elles cachent, elles dissimulent, le corset fait son œuvre, mais l'heure de la dissimulation impossible arrive fatale, dénonciatrice. Et alors que leur état réclame foyer, soutien, milieu, les portes de la rue s'ouvrent pour elles larges et inhospitalières. Et chacune va bientôt

comme nous l'a douloureusement montré M. Cheysson, grossir le troupeau de ces centaines de malheureuses créatures que la province expédie au pavé de Paris, triste exode de filles engrossées et chassées au nom de la vertu bourgeoise.

Les unes vont aux faiseuses d'anges, dans ces bouges de matrones qui sentent le cloaque et le crime et là, l'immonde avortement étrangle obscurément la vie à sa source et rejette au néant l'existence qui n'est pas encore. Leur crime est immense, mais leur excuse est qu'elles sont moins coupables que la société qui dans leur faute a une lourde part de complicité.

D'autres vont grossir le vil troupeau des prostituées, leur faute les a fait jeter à la rue, le trottoir les accueille et les conserve.

Beaucoup enfin viennent frapper à la porte de nos maternités, mais les lits sont pleins.

Navrées, les sages-femmes les refusent, leur disant de venir dans..... un ou deux mois ; sans révolte elles accueillent ce refus, mais comment ne pas remarquer, comment dépeindre le découragement, la désespérance qui se lisent sur leur visage.

Étonnez-vous ensuite que les avortements, les infanticides, les « prématurés », les enfants abandonnés soient légion ; gémissez sur le taux de la diminution de la natalité, et sur la mortalité infantile !

A-t-on fait quelque chose pour toutes ces malheureuses qui n'ont pas le moindre appui, pas la moindre

protection ? la dépopulation est à vos portes et vous ne délibérez pas.

Si nous voulons conserver notre situation, jadis si brillante dans le monde, il est temps de s'occuper de cette question. Les forces vives de la nation se tarissent, en Angleterre, en Russie, en Allemagne, en Europe, en un mot le chiffre des naissances montre sans cesse tandis que chez nous, il baisse effroyablement et fait que nous ne sommes plus par le nombre qu'à un rang très inférieur parmi les nations, bien que le nombre soit aujourd'hui plus que jamais la puissance et que la puissance se confonde couramment avec le droit.

La diminution des naissances est incontestable, celle qui est le résultat de causes artificielles est inquiétante, regrettable, affligeante : mais, sur elle, ni les lois, ni les encouragements, ni la persuasion n'auront de prise ; renonçons donc à nous accroître de ce côté-là, mais si nous le voulons, en dépensant bien peu de choses, quelques millions à peine, nous pouvons augmenter notre population d'une soixantaine de mille de Français, si des efforts sont faits pour rendre à des milliers de femmes l'acte superbe de vie, la glorieuse maternité *possible* et *humainement supportable*, si nous nous décidons à assurer aux mères pauvres et insuffisamment protégées pendant les derniers temps de leur grossesse, à l'heure douloureuse de leur accouchement, les soins matériels, les secours précieux, le réconfort d'une

sympathie réelle et le soutien moral que rien ne surpasse.

A ce prix nous parviendrons à donner la vie à bien des êtres dont l'impossibilité à la vie n'est due qu'à la misère, que nous pouvons, que nous devons combattre et atténuer dans une large part possible, facile et prochaine.

Cette œuvre est considérable, elle ne doit pas nous rebuter ni nous faire reculer ; notre passé, notre nom, notre réputation dans le monde ne nous permettent pas de rester inactifs et indifférents.

Tous les ans des milliers d'existences se perdent et se gaspillent avant d'avoir vu le jour, économisons toutes ces vies, facilitons ces naissances, facilitons la maternité de celles qui ont le désir d'être mères, rendons-leur supportable leur grossesse, entourons-les des soins, des égards, des conditions hygiéniques nécessaires à leur état de santé et à l'évolution de leur enfant.

Jusqu'ici on a peu fait pour assister les femmes enceintes. Voyons quelles mesures ont été prises, voyons ce qui a été fait en France et à Paris particulièrement, soit par l'État, par la municipalité ou par l'initiative privée en faveur des femmes privées de ressources, pendant et après leur grossesse.

II

L'assistance aux femmes enceintes. L'État, la Ville de Paris, l'initiative privée. Ce qui a été fait. Ce qu'il faudrait faire. Un Refuge-Ouvroir par département.

C'est pendant les derniers mois de la grossesse que le fœtus prend du poids, aussi le devoir de la société est de faire accoucher les femmes à terme et pour cela, pour les empêcher de faire des prématurés rien ne vaut le repos. A la campagne, fait-on travailler les femelles qui vont mettre bas, quel est le paysan qui à ce moment refuse repos et pacage à sa jument ou à sa vache? C'est le repos qu'il faut à la femme aussi ; le repos complet du jour et de la nuit est un devoir et un besoin pour elle à partir du huitième mois de sa grossesse si on ne veut pas qu'elle accouche prématurément d'un enfant qui par cela même n'aura aucune aptitude à la vie.

Ce n'est que dans le courant de leur dernier mois de grossesse que les femmes enceintes peuvent demander leur admission dans les hôpitaux qui possèdent des

maternités ; et si la place n'existe pas, on les dirige chez des sages-femmes agréées par l'Assistance publique.

A Paris, la Maternité,
La Clinique Baudeloque,
La Clinique Tarnier,
L'Hôtel-Dieu,
La Pitié,
La Charité,
Saint-Antoine,
Lariboisière,
Beaujon,
Broca,
Tenon,
Saint-Louis,

sont les seuls établissements hospitaliers qui reçoivent les femmes près du terme, mais il n'existe pas à Paris et encore moins en France de Refuges-Ouvroirs nationaux destinés à recevoir les femmes à une période de leur grossesse où le repos est pour elle *un devoir et un droit.*

La Ville de Paris a fait un pas dans ce sens, elle a pris l'initiative de cette assistance que nous réclamons et à l'heure actuelle quatre établissements municipaux subventionnés existent à Paris, l'effort fait est louable, malheureusement il est manifestement insuffisant devant le nombre considérable de misères lamentables à soulager :

1°) L'Asile George Sand, 3, rue Stendhal (96 lits, 20 berceaux). Œuvre de premier secours destiné à assurer aux femmes nécessiteuses un abri la nuit. Toute femme peut se faire admettre sans formalité, ni papiers avec ses enfants, les filles sans limite d'âge, les garçons jusqu'à 10 ans.

La durée réglementaire du séjour est de trois nuits, de quatre lorsqu'il y a un dimanche dans l'intervalle. Toutefois une prolongation peut être accordée aux nourrices qui cherchent une place, aux expectantes du Refuge-Ouvroir et aux femmes enceintes de 7 mois 1/2 qui pourront être dirigées sur l'Asile Michelet spécial aux femmes enceintes.

George Sand fondé en 1894 a reçu depuis sa création jusqu'en 1904, 9.155 femmes enceintes sur les 26.721 hospitalisées et 5.479 enfants.

2°) L'Asile-Ouvroir Pauline Roland, 37, rue Fessart, 157 lits, 10 lits d'enfants, 19 berceaux. Reçoit les femmes en bonne santé ou non qui sont sans travail ainsi que les femmes en convalescence de couches avec leurs enfants nouveau-nés.

Les femmes enceintes sont employées aux travaux de couture, de ménage et ne quittent l'Asile-Ouvroir que lorsqu'elles sont arrivées au terme de 7 mois 1/2. Elles sont alors dirigées sur l'Asile Michelet.

L'Asile Pauline Roland a donné asile à 7.663 femmes enceintes depuis sa fondation 1890 jusqu'en 1904, sur un total de 15.312 femmes de toutes catégories.

On y reçoit aussi des femmes sortant des hôpitaux après leur accouchement ou revenant de convalescence. Une crèche contenant dix-neuf berceaux est réservée aux nouveau-nés, les enfants élevés au biberon reçoivent du lait stérilisé. La durée du séjour maxima est de 2 à 3 mois.

3°) L'Asile Michelet, 235, rue de Tolbiac (200 lits) est uniquement réservé à recevoir la femme enceinte et à protéger son enfant avant sa naissance.

Pour y être admise il faut être française, domiciliée à Paris depuis un an et enceinte de 7 mois 1/2.

L'admission consiste dans l'examen médical de la postulante, la désinfection de ses effets, un bain de propreté, son inscription administrative et sa vaccination.

L'examen médical est confié aux sages-femmes de l'établissement sous la direction d'un accoucheur des hôpitaux. Le médecin est chef absolu du service, il voit deux fois par semaine les femmes admises, indisposées ou ayant un malaise quelconque. Toute femme hospitalisée atteinte d'une maladie contagieuse ou d'affection grave est dirigée sur un service d'hôpital. Outre les soins d'hygiène ou de propreté, les hospitalisées atteintes d'albuminerie sont soumises au régime lacté absolu ; une infirmerie est destinée aux plus souffrantes.

Les femmes ne sont astreintes à aucun travail fatigant, elles nettoient le linge de l'asile et les cuisines,

elles jouissent d'un certain nombre d'heures de liberté pendant lesquelles elles préparent leur layette et réparent leurs effets personnels.

Les résultats obtenus sont remarquables, le repos, l'hygiène, la propreté, une nourriture saine, aident les femmes à attendre le terme de leur grossesse dans les conditions hygiéniques les plus favorables à leur santé et à celle de leur enfant. Arrivées à terme, la femme qui ressent les premières douleurs est examinée par une sage-femme qui l'accompagne à l'hôpital destinataire dans une voiture d'ambulance spéciale attachée à l'établissement.

L'Asile Michelet inauguré en 1893 a coûté 581.700 fr., il a reçu depuis sa fondation jusqu'en 1904, 19.602 femmes.

Le plus grand nombre de femmes admises appartiennent à la catégorie des domestiques ; il n'est fait aucune distinction entre les femmes mariées et les filles-mères.

4°) L'Asile Ledru-Rollin, 2, rue de Bagneux à Fontenay-aux-Roses, 51 lits, 51 berceaux. L'Asile est réservé aux femmes relevant de couches et sortant des Maternités des hôpitaux avec leur enfant, son but est de leur permettre de recouvrer la santé avant de se remettre au travail[1].

C'est ainsi que la Ville de Paris, comprenant cette

1. Th. A. Flambard. Paris, 1903.

lacune inconcevable dans l'organisation de l'assistance de la femme enceinte a pris cette initiative.

L'initiative privée n'est pas restée indifférente non plus, dans le 17e arrondissement à Paris, le Dr Brousse a organisé une assistance de la femme enceinte privée de ressources. Cette assistance se manifeste par un secours de grossesse.

Lorsque la délégation qui a été visiter la femme enceinte a statué sur la gratuité des soins de la sage-femme, elle examine si un secours de grossesse est nécessaire. Ce secours est accordé sur production d'un certificat de grossesse délivré par la sage-femme aux femmes enceintes dont le travail journalier apporte un appui indispensable à l'entretien du ménage. Ces secours offrent cette particularité spéciale qu'ils sont créés surtout dans l'intérêt de l'enfant. Ils ont pour but principal de permettre aux femmes qui travaillent de suspendre leurs occupations habituelles pendant les derniers mois de leur grossesse, afin que l'accouchement se produise à terme. Ils sont donc accordés dans un esprit plus large que les autres secours, et les personnes relativement peu nécessiteuses, qu'il n'y aurait peut-être pas lieu de secourir sur d'autres crédits, peuvent être admises à bénéficier de cette catégorie de secours qui sont remis aux intéressées et payés de la même façon que les secours ordinaires.

Les établissements officiels d'assistance aux femmes enceintes nécessiteuses n'existent pas en France, à

Paris ils sont notoirement insuffisants, plusieurs asiles privés ont tenté de suppléer à cette déplorable insuffisance.

La *Maternité de Sainte-Félicité*[1], rue Saint-Lambert, à Vaugirard, 7. Cet établissement est dirigé par les sœurs de l'Assistance maternelle gratuite pour les femmes *mariées* de tous les arrondissements, mais surtout celles des XIVe et XVe arrondissements.

Les femmes enceintes y sont gardées douze jours au moins mais plus si c'est nécessaire, elles y reçoivent avant de sortir une layette et quelques secours en argent.

L'*Asile Sainte-Madeleine*, 297, rue Saint-Jacques, fondé en 1860 par le D^r^ abbé Fernand de Mirtol. Les jeunes filles qui, après une première faute, montrent un désir réel de mener une vie meilleure, sont reçues dans cet établissement moyennant une modique pension mensuelle ; elles y demeurent jusqu'à leur délivrance. Elles y trouvent les soins médicaux et tous les secours religieux qui peuvent faciliter leur retour au bien.

L'*Asile-Ouvroir*, rue Saint-Jacques, 253, existe depuis 1885 ; il appartient à la Société philanthropique qui y recueille les femmes enceintes qui viennent s'y présenter. Elles y sont gratuitement recueillies pendant les six dernières semaines de leur grossesse.

L'*Association des mères de famille*, fondée en 1885, vient en aide aux femmes enceintes *mariées légiti-*

1. Thèse Flambard. Paris, 1903.

mement. Elle assiste environ 1.000 femmes par an.

En 1892, l'*Œuvre de l'allaïtement maternel,* créait avenue du Maine, 104, le premier Refuge-Ouvroir pour femmes enceintes et modifiant son titre, devenait l'*Œuvre de l'allaitement maternel et des refuges-ouvroirs*, cherchant ainsi à combler cette effroyable lacune qui existe dans nos institutions d'assistance et de protection de l'enfance.

C'est pour que l'enfant ne souffre pas trop dans le ventre de sa mère malheureuse, pour qu'il ait bon souper et bon gîte au moins pendant les derniers temps de son évolution intra-utérine lui donnant *une bonne natalité* que la société a créé les refuges-ouvroirs.

Le *Refuge-Ouvroir de l'avenue du Maine,* 104, a abrité depuis 1892 date de sa fondation jusqu'à avril 1905, **9.034** futures mères ; 3.749 femmes mariées, que leurs maris absents ou malades ne pouvaient nourrir, ou qu'ils avaient tout simplement abandonnées du fait de leur grossesse ; 916 femmes devenues veuves pendant leur grossesse ; 4.289 filles-mères abandonnées.

L'état social des infortunées qui viennent demander abri et protection est extrêmement varié. Nous y avons vu, lors de notre visite, des jeunes filles instruites, d'autres qui portent des noms honorables et connus, puis des ouvrières, des femmes de chambre, des employées, des servantes, des filles de ferme : toutes celles en un mot dont la bonne foi a été surprise, qui ont été lâchement, indignement trompées et qui arri-

vent au Refuge après avoir souffert plus qu'on ne peut souffrir, plus qu'on ne devrait.

Et ce qui n'a pas manqué de nous frapper, lorsque nous avons visité l'atelier où ces femmes se livrent à des travaux faciles de couture (éventaillage des corsets), c'est le sentiment de résignation qui se lit sur leur visage.

Arrivées misérables, désespérées, voyant l'avenir à travers le prisme sombre de la misère atroce qu'elles viennent de supporter dans le calme et le bien-être du Refuge, elles ne tardent pas à reprendre les attributs extérieurs du contentement et de la santé.

Ce qui nous a frappé c'est la camaraderie qui s'est vite établie entre ces femmes, venues de toutes les classes de la société, de tous les bouts de l'horizon : les distinctions croulent, toutes se retrouvent femmes, sans nom, le plus souvent tombées là de l'inconnu pour n'être plus que des créatures dolentes, égales par la misère, égales par la souffrance et par ce qu'on a appelé la faute.

Au point de vue de l'origine, voici, comment se répartissent les femmes ayant passé au Refuge jusqu'en 1904 :

Ain	39	Ardennes	46
Aisne	112	Ariège	40
Algérie	5	Aube	52
Alsace	128	Aude	63
Allier	33	Aveyron	38
Alpes	62	Bouches-du-Rhône	137
Ardèche	74	Calvados	76

Cantal	110
Charente	77
Charente-Inférieure	63
Cher	96
Corrèze	68
Corse	17
Côte-d'Or	95
Côtes-du-Nord	83
Creuse	53
Dordogne	72
Doubs	65
Drôme	21
Eure et Eure-et-Loire	95
Finistère	98
Haute-Garonne	86
Gard	52
Gers	28
Gironde	77
Hérault	19
Ille-et-Vilaine	115
Indre	30
Indre-et-Loire	81
Isère	67
Jura	36
Landes	22
Loir-et-Cher	119
Loire	34
Haute-Loire	58
Loire-Inférieure	97
Loiret	71
Lot et Lot-et-Garonne	37
Lozère	65
Maine-et-Loire	42
Manche	51
Marne	67
Haute-Marne	38
Mayenne	57
Meurthe-et-Moselle	59
Meuse	36
Morbihan	137
Nièvre	91
Nord	119
Oise	68
Orne	32
Pas-de-Calais	78
Pyrénées	77
Puy-de-Dôme	94
Haut-Rhin	17
Rhône	278
Haute-Saône	71
Saône-et-Loire	89
Sarthe	81
Haute-Savoie	40
Savoie	34
Seine et Paris	1358
Seine-et-Oise	949
Seine-Inférieure	118
Seine-et-Marne	147
Deux-Sèvres	32
Somme	85
Tarn	28
Tarn-et-Garonne	42
Var	21
Vaucluse	29
Vendée	68
Vienne	20
Haute-Vienne	27
Vosges	213
Yonne	26
Etrangères	20

Lors de la longue et minutieuse visite que nous avons faite à ce si modeste Refuge de l'avenue du Maine, sous l'aimable conduite de la directrice, nous avons vu quarante femmes de toutes les classes de la société se livrant dans un atelier spacieux, clair, chaud et très bien tenu, à de faciles travaux de couture. Toutes ces femmes étaient chaudement et confortablement vêtues, soumises à une discipline pleine de douceur, pleine d'une maternelle bienveillance.

Quelques jours de repos, moral et physique, d'un régime alimentaire substantiel et réparateur, avaient suffi à mettre sur leur visage toutes les manifestations extérieures de la santé ; et combien leur mine tranquille et reposée contrastait avec le facies hâve, blafard, anxieux, de ces malheureuses que nous étions habitués à voir chaque matin à la consultation de la Clinique Baudeloque et qui venaient y demander aide et secours contre leur état, asile contre leur immense détresse.

Et quand nous avons songé que ces femmes du Refuge, que nous admirions, il y a quelques jours à peine, étaient arrivées misérables physiquement, désespérées, voyant la vie à travers la misère atroce qu'elles venaient de traverser et que quelques jours de calme et de bien-être au Refuge avaient suffi, en détendant leur esprit et reposant leur corps, à en faire des femmes que nous devinions presque heureuses aujourd'hui ; à en faire pour demain des mères fécondes qui allaient

donner le jour à des enfants *à terme* d'abord, à des enfants ensuite en pleine possession de *leur poids*, signe certain d'une évolution complète, critérium fidèle de toutes les aptitudes à la vie, à la santé, à l'intelligence.

Voyant ces femmes à l'abri des dangers que court toute femme enceinte qui ne sait pas, les voyant à l'abri de ces présentations à évolution dangereuses toujours, fatales souvent quand elles ne sont ni vues, ni surveillées, les voyant à l'abri de tel ou tel symptôme grave qu'elles auraient négligé ailleurs et les aurait fait souvent stériles pour la société et infirmes peut-être, nous avons songé à tout le bien que pouvait *faire* et *se faire* la collectivité en protégeant, en assistant les mères malheureuses.

Ce sacrifice n'est pas énorme et nous pouvons le faire, il y a à cela un avantage paradoxal peut-être mais réel certainement.

De tous les peuples de l'Europe, nous sommes celui qui paye le plus d'impôts et cette charge pèse lourdement sur chacun de nous ; mais la lourdeur de l'impôt n'est-elle pas en raison directe du petit nombre que nous sommes à le payer.

Faisons de la puériculture, augmentons notre natalité si faible, en protégeant la grossesse des mères, en leur donnant aide et secours par les Refuges-Ouvroirs, nous payerons alors un impôt productif car il amènera rapidement une économie notable de force

vive de la nation, et une production certaine d'énergie.

Nous demandons donc qu'à l'heure actuelle en France, *chaque département* crée et annexe à son hôpital ou à sa maternité un Refuge-Ouvroir où toute femme notoirement enceinte sera admise d'urgence sur sa simple requête, sans la moindre enquête, sans le moindre rapport de police et placée au moins pendant les trois derniers mois de sa grossesse dans les conditions hygiéniques et sociales indispensables à elle et nécessaires à l'heureuse évolution de son enfant.

Les bons résultats ne se feront pas longtemps attendre.

Nous considérons avec Strauss qu'un des meilleurs moyens d'enrayer la dépopulation c'est de favoriser la natalité.

Donnez à toute femme en France *la possibilité* d'être mère sans avoir à considérer avec terreur tout le navrant cortège d'une grossesse. Donnez-lui le Refuge-Ouvroir où elle trouvera un abri et du travail facile qui lui permettra de vivre sans avoir recours à l'humiliation de la charité.

Ce jour-là, la société aura fait un grand pas vers l'idéal d'humanité, il y aura une grande injustice de réparée, il y aura aussi beaucoup moins de misère.

Les matrones feront moins d'affaires et moins d'anges, les égouts charriront moins de fœtus, les fosses d'ai-

sances recèleront moins de cadavres, la nuptialité y gagnera, la natalité, la morale aussi.

Que de femmes qui ne demandaient qu'à devenir et à rester des mères ont été à la prostitution et au trottoir par l'indifférence de la société.

Y gagnant des mères, nous y gagnerons aussi des enfants et quels enfants !

Le *nombre* nous l'aurons car c'est, au bas mot, à soixante mille par an à qui nous permettrons de venir au monde et d'y vivre ; la *qualité* ne manquera pas non plus, car ils viendront au monde avec toutes les aptitudes à la vie, et l'argent qu'on dépensera pour eux se retrouvera un jour. Ce sera de la puériculture intelligente, de la puériculture sélectionnée et non de celle qui se consume dans de stériles efforts pour donner le jour à ces prématurés qui payent un si lourd tribut à la mortalité infantile ou vont bientôt encombrer hôpitaux et sanatoriums mais jamais les casernes.

Créez des Refuges-Ouvroirs dans chaque département, la dépense ne sera pas énorme, c'est au plus vingt-cinq millions par an, mais ce sera d'un meilleur emploi, pour n'examiner la question qu'au point de vue nécessairement étroit et restreint du recrutement militaire, que de s'entêter à faire face à coups de millions, au moyen des rengagés, aux insuffisances de notre natalité.

IIe PARTIE

I

La dépopulation et la mortalité infantile. Ses causes et ses remèdes. Le sein maternel c'est la vie.

Sur les causes qui ralentissent le mouvement de notre population on a beaucoup écrit, beaucoup parlé, on a fait de nombreux et d'invraisemblables projets : démographes avec leurs minutieuses statistiques, hygiénistes avec leurs savantes observations, médecins, tous ont proposé des remèdes qui devaient d'abord relever le niveau infiniment bas de notre si *faible natalité*, qui devaient ensuite combattre et remédier à *l'effroyable mortalité infantile* ; car ce sont là les causes réelles de notre dépopulation ; les causes lamentables qui font qu'après avoir représenté en 1700, 48 0/0 de la population européenne, la race française n'en est plus aujourd'hui que le 1/10.

Dans la première partie de notre thèse nous nous sommes efforcés de montrer à quelles causes était dû

chez nous le taux si faible de la natalité : égoïsme chez les uns et misère chez les autres nous l'avons dit. Contre ceux-là, ni les lois, ni la persuasion ne peuvent quelque chose, en faveur de ceux-ci, au contraire, nous pouvons beaucoup et nous devons agir car c'est là un moyen facile de pousser à la natalité.

La seconde cause de dépopulation est donc l'effroyable mortalité infantile, toutes les statistiques consultées sont navrantes, brutalement affirmatives et concluantes par la force de leurs chiffres.

Ces chiffres nous allons les revoir, essayer de pénétrer ce qui cause leur taux si élevé et nous tâcherons d'en trouver le remède.

La mortalité infantile atteint le sixième du chiffre de la mortalité générale ; dans certaines villes la moitié des morts sont des morts d'enfants, sur 54.000 enfants qui naissent chaque année à Paris, 29.000 ont péri avant 1 an révolu. Cette mortalité est infiniment plus élevée dans les villes que dans la campagne, à la ville les conditions de la vie font que l'allaitement au sein qui est la règle à la campagne est une exception et cette exception est la cause de cette effroyable gastro-entérite qui balaye les enfants par milliers, à Rouen, 510 décès par diarrhée sur 1.000 décès d'enfants ; à Lille, 514, au Havre, 558, à Reims, 564, à Amiens, 548, à Boulogne-sur-Seine, 567, à Dijon, 584, au Mans, 525, à Rennes 574, à Avignon, 530, enfin à Troyes, 682 décès sur 1.000 sont dus à la gastro-entérite qui est due à l'allai-

tement artificiel. A Paris, du 14 au 17 août 1898, 550 enfants ont été emportés par la diarrhée et sur ce nombre 500 étaient exclusivement traités par le biberon.

« Tout ce qui éloigne l'enfant de la mère le met en » état de souffrance et en grand danger de mort. — » Th. Roussel. »

La mortalité spéciale à chaque mode d'allaitement ne laisse subsister aucun doute. Voici des chiffres :

Sein maternel : mortalité............	10.8 0/0 Dluska. 14.24 0/0 Luling. 15 0/0 Petit.
Biberon donné par la mère..........	32 0/0 Luling.
Sein en nourrice....................	31.29 0/0 Luling. 71 0/0 Petit.
Biberon en nourrice................	50.29 0/0 Luling. 63 0/0 Petit.

De ces chiffres découle naturellement la conduite à tenir : *pour réduire au minimum la mortalité infantile, il suffit de choisir le mode d'allaitement le plus rationnel, le plus physiologiquement naturel : le sein de sa mère.*

Notre jeune et excellent ami (dont les connaissances obstétricales sont bien connues), le Dr Franck-Bellet de Montferrand avait donc raison de dire, « pour l'en- » fant le sein c'est la vie, pour lui qui commence sa » vie extra-utérine, le sein est un second placenta qui » doit le rattacher encore longtemps à sa mère ».

L'enfant ne doit donc pas être séparé du sein de sa

mère, *le lait de: a mère appartient à l'enfant*, car lui seul peut lui donner la vie et nul aliment quel qu'il soit, ne saurait le remplacer.

Rappelons-nous à ce sujet la mémorable séance à la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle (23 juin 1897) où notre maître Pinard répondit si éloquemment à la proposition de M. Bertillon sur la puériculture à bon marché. « Je viens, disait-il, avec mon maître le professeur Tarnier, affirmer, répéter, proclamer bien haut que le lait de la femme pris au sein, est, et sera toujours supérieur à tous les laits stérilisés, maternisés imaginables et que le lait stérilisé ne sera jamais pour le nouveau-né qu'un pis aller. »

Qu'on cite donc une maternité où les enfants nouveau-nés, nourris au lait stérilisé, meurent moins, et se développent mieux que dans les maternités où les enfants sont allaités au sein ? On ne les citera pas parce qu'elle n'existe pas. Qu'on prenne cent enfants nouveau-nés, allaités au sein par leur mère, et cent enfants allaités avec le meilleur lait stérilisé, dans les conditions citées parfaites, et qu'on compare le résultat au bout de six mois. J'affirme qu'il n'y aura aucune comparaison à établir.

Les premiers seront plus nombreux et mieux portants.

La raison en est simple. Le sein de la femme fabrique un lait supérieur pour le nouveau-né, par sa composition, à celui fabriqué par le pis de la vache ; et, de

plus, et surtout, il permet à l'enfant de le prendre directement sans aucun intermédiaire.

J'espère qu'aujourd'hui je ne serai pas contredit par qui que ce soit en posant en principe que le lait de la femme, pris au sein, constitue la seule nourriture normale du nouveau-né ; la seule qui, par sa composition soit suffisante et sans danger. Je dirai même volontiers, avec le Dr Marfan : « Toute mère doit allaiter son enfant ; ce qu'il faut au nouveau-né et au nourrisson, c'est le lait de sa propre mère. » Depuis de nombreuses années j'étudie la question et j'affirme que : toutes les femmes récemment accouchées ont du lait, qu'elles peuvent donc nourrir, qu'elles le doivent. Alors pourquoi le sein maternel n'est-il pas la règle ?

Y a-t-il des causes qui empêchent les mères d'allaiter. — Sur cent femmes récemment accouchées, quatre-vingt-dix sont capables d'allaiter, ce sont là les chiffres auxquels dans leurs recherches sont arrivés Mme Dluska, MM. Roger Mesnil, Héry. Les cas d'agalactie, les causes pathologiques (infection du sein, malformation) sont donc l'exception et entrent pour très peu dans les causes qui empêchent les femmes d'allaiter leurs enfants.

Il semble donc que les enfants élevés au sein devraient être la grande majorité, il n'en est malheureusement rien et bien qu'il soit difficile de donner des chiffres précis, nous pouvons affirmer que, dans les grandes villes et dans les agglomérations ouvrières, le

plus grand nombre des enfants est privé du sein maternel.

Avec Binet, on peut imaginer les causes qui les en prive : « La mère préfère ne pas nourrir son enfant, soit qu'elle en soit détournée par son entourage immédiat, soit qu'elle redoute la fatigue qui en résulterait pour elle, où la privation de ses plaisirs, soit encore qu'elle croie que cela ne présente pas d'importance pour son enfant et qu'elle ignore les dangers de l'allaitement artificiel. »

Ces femmes qui n'ont rien du nom de mère ne nous retiendront pas plus longtemps, nous arriverons rapidement à celles, nombreuses, hélas ! qui voulant nourrir ne le peuvent matériellement pas, celles que l'atelier appelle, celles, dont le salaire du mari étant insuffisant pour leur permettre de rester à la maison, sont forcées d'envoyer leur enfant en nourrice (et nous connaissons dans ce cas le taux énorme de la mortalité infantile), ou bien à celles qui voulant lutter quand même s'efforcent de garder leur enfant près d'elles, pour lui conserver le sein, en ayant recours aux faibles moyens qui sont mis dans ce cas à leur disposition.

Voilà donc les deux grandes causes qui empêchent la mère d'allaiter : la *misère* d'abord, *l'atelier* ensuite.

II

L'assistance aux femmes accouchées.

a) Ce qui a été fait par l'initiative privée pour faciliter l'allaitement maternel.

Dans ces derniers temps de généreuses initiatives ont fait de remarquables efforts pour encourager, pour permettre à ces mères l'allaitement maternel, c'est ce que nous allons maintenant étudier.

Dans sa thèse remarquable sur « l'allaitement maternel considéré spécialement au point de vue de ses difficultés sociales » M. le D[r] Binet nous a montré tout ce qui a été fait par l'initiative privée dans cette voie généreuse. Avec lui, nous allons le retracer et successivement nous étudierons ce qu'a fait la bienfaisance privée, nous verrons la Pouponnière, les nourriceries industrielles, les garderies d'usines privées, les mutualités maternelles.

La Société de Charité maternelle n'est pas de fonda-

tion récente, Marie-Antoinette en 1788 l'avait déjà prise sous sa royale protection, mais vint la Révolution, vint 1793 et l'émigration, la prison, l'échafaud vinrent faire le vide à ses séances.

Tombée à ce moment, en 1801 elle se reforma et depuis elle a continué à fonctionner avec dés fortunes diverses : richement subventionnée par l'Empire et la Restauration elle touche aujourd'hui une allocation de 7.000 francs du Ministère de l'Intérieur.

Société purement charitable, elle se borne à distribuer des secours sans contrôle médical.

Le premier article de ses statuts définit le but et les conditions de son assistance : La Société de Charité maternelle de Paris a pour objet d'assister *les femmes pauvres en couches, de les encourager à nourrir elles-mêmes leurs enfants* et d'en empêcher l'abandon.

« *Sont seules admises* à l'assistance de la société les femmes *mariées justifiant d'une union régulièrement contractée*, et quel que soit le culte reconnu par l'État auquel elles appartiennent.

» Exceptionnellement, la société étend ses secours aux enfants lorsque le décès de leur mère pourrait les priver des bienfaits de l'assistance.

» Les secours sont accordés sous forme de layette, de trousseaux et de sommes d'argent.

» De plus, les femmes fourniront la preuve d'un *séjour de cinq ans au moins à Paris*. Ce délai pourra être

abrégé pour les femmes rentrant dans la première catégorie (§ 2 de l'art. 3 du règlement). »

Cet article du règlement a été atténué par la fondation d'une rente de 2.400 francs destinés à secourir les mères n'ayant pas atteint le temps normal de séjour à Paris.

Les mères, en plus de ces conditions, ne sont assistées que si elles rentrent dans une des catégories suivantes :

« 1re *classe.* — Les femmes qui, devenues veuves pendant leur grossesse, ont déjà un enfant vivant. Les femmes qui pendant leur grossesse ont été abandonnées de leur mari ; elles auront à justifier de cet abandon par un certificat délivré par le maire de leur arrondissement.

» 2e *classe.* — Celles qui ayant au moins un enfant vivant, ont un mari estropié ou atteint d'une maladie chronique.

» 3e *classe.* — Celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivant à leur charge.

» 4e *classe.* — Les femmes dont les maris sont en état de travailler et ayant au moins trois enfants vivants au-dessous de 13 ans.

» Les mères assistées prennent *l'engagement d'allaiter elles-mêmes leurs enfants, ou bien de les élever au lait près d'elles.* »

En 1904, *la Société de Charité maternelle* a assisté de cette façon 2.789 mères qui ont eu 2.842 enfants et la mortalité de ces derniers n'a été que de 6.89 0/0 chiffre extrêmement faible.

Cette société, malheureusement n'assiste les mères que *sous d'étroites conditions,* les filles-mères en sont rigoureusement bannies.

Elle a cependant rendu d'énormes services : depuis le commencement du siècle dernier jusqu'au 1er janvier 1904 elle a assisté 141.889 mères et distribué près de 10.000.000.

Quant à cette catégorie, si misérable, si touchante et si nombreuse qui nous occupe : les filles-mères, les veuves, mères irrégulièrement, ce n'est pas cette œuvre qui leur viendra en aide, bien au contraire.

Pour assister ces mères d'autres œuvres de bienfaisance se sont fondées, nous citerons :

La *Société de secours à domicile* qui s'est confondue avec l'*Association des mères de famille* pour ne former qu'une société ayant son siège, 40, rue de Berlin.

Elle reçoit 3.000 francs du Ministère de l'Intérieur et 1.000 francs de la Préfecture de la Seine. En principe elle assiste les seules femmes mariées mais elle accorde aussi des secours à celles qui sont sur le point de régulariser leur situation.

L'*Œuvre des femmes israélites en couches* qui date de 1862 assiste les femmes mariées indigentes et engage les mères à allaiter leurs enfants.

La *Société protectrice de l'enfance,* fondée en 1865 sur l'initiative de plusieurs médecins, a pour objet aux termes de ses statuts : de mettre en honneur et de propager l'allaitement maternel, que réclament si impé-

rieusement la voix de la nature, l'intérêt de la mère, de l'enfant, de l'ordre social.

Elle vient donc en aide aux mères nécessiteuses *qui élèvent elles-mêmes leurs enfants* et accorde aux plus méritantes des récompenses pécuniaires.

Elle a assisté en 1904, 1.621 familles et distribué près de 50.000 francs en layettes, bons de viande, lait. Elle reçoit 2.000 francs du Ministère de l'Intérieur, 1.000 francs du Conseil municipal.

La *Société de l'allaitement maternel,* fondée en 1876 par M[me] Béquet de Vienne, a pour but « de sauver l'enfant, en donnant à la mère le moyen de le nourrir en la soutenant de son appui moral et matériel ; d'assurer ainsi la plus efficace des protections et des garanties sanitaires: celles de la surveillance et de l'amour maternels ».

Elle ne met aucune condition à son assistance, ni d'état civil, ni de séjour et son assistance se fait uniquement en nature et dure quinze mois.

Cette société qui a déjà assisté des milliers de femmes et d'enfants est multiplement subventionnée.

La *Société philanthropique de Paris* (baron Roze et baronne de Hirsch) est destinée à recueillir pour quinze jours à leur sortie de l'hôpital, les mères qui se trouvent sans domicile, sans moyens d'existence. Reçues avec leurs enfants, ceux-ci bénéficient du moins pendant quelque temps de l'allaitement maternel.

Nous avons pu visiter à Paris une œuvre qui réalise l'idéal que nous nous faisons de l'assistance maternelle,

c'est une œuvre de quartier, 63, rue Vercingétorix.

Cette œuvre fondée en 1901 par une femme au cœur large, à l'esprit généreux, Mlle Chaptal, assistée du Dr Ancelet, prend la femme pendant toute sa grossesse, facilite son accouchement et suit son enfant pendant trois ans.

Les femmes sont vivement encouragées à allaiter leurs enfants par la création *d'un service de travail à domicile*, lingerie ou travaux très faciles de fil de fer, qui leur permet de rester chez elles, de garder leur enfant, de le nourrir et de gagner environ deux francs par jour.

Voilà en résumé une partie de cette grande œuvre qui a pour but de permettre et de faciliter l'allaitement maternel.

Nous arrivons maintenant *aux crèches*, elles ne nous arrêteront que très peu car on ne peut vraiment pas dire qu'elles favorisent l'allaitement, c'est plutôt le contraire.

Elles permettent peut-être aux mères de garder plus ou moins leurs enfants et ne sont pas (à cause des accidents nombreux qu'elles suscitent) exemptes des plus vives critiques : épidémies, rachitisme, etc., sans compter que c'est un genre d'assistance des plus coûteux.

Nous avons hâte d'arriver aux garderies d'usines, aux nourriceries industrielles, celles où les femmes conservent leurs enfants auprès d'elles et à des heures fixes se rappellent qu'elles sont mères et nourrices.

Crèches. Garderies d'usines privées [1]. *Nourriceries industrielles.*

L'idée d'annexer des salles d'allaitement aux usines, est relativement récente, puisque la première œuvre de ce genre date de 1870. Elle a été créée à Lille, par MM. Thiriez père et fils, 102, rue du Faubourg de Béthune. Elle fait partie d'une vaste organisation d'assistance ouvrière très libéralement comprise.

L'ouvrière qui accouche a droit à un repos de six semaines, pendant lequel elle touche son salaire habituel. Quand elle rentre à l'usine, elle dépose son enfant, à la crèche qui est en face. Et pendant tout le temps que dure l'allaitement, elle vient lui donner le sein trois fois par jour.

Cette œuvre d'assistance à la mère vraiment utile, n'a eu que peu d'imitateurs, jusqu'à ces dernières années.

Nous allons citer quelques-uns des principaux établissements industriels où les ouvrières peuvent continuer à allaiter leurs enfants tout en travaillant.

Établissements Blin et Blin. — Depuis 1904 les grands industriels d'Elbeuf MM. Blin et Blin ont pris des dispositions intéressantes.

1. Thèse Mézie. Paris, 1905.

Voici l'affiche qu'ils ont fait placarder dans leurs ateliers :

Établissements Blin et Blin.

Encouragements à l'allaitement maternel. — Désireux d'encourager l'allaitement maternel qui, d'après les plus hautes sommités médicales, est le moyen le plus efficace pour combattre la mortalité infantile, MM. Blin et Blin engagent les ouvrières de leur établissement à mettre leurs nouveau-nés en garde à la crèche municipale, qui se trouve à proximité de l'usine.

Toutes facilités seront accordées à toutes les mères pour aller, aux heures qu'elles détermineront, donner le sein à leurs enfants.

Une prime de cent francs consistant en un livret de caisse d'épargne pris au nom de l'enfant sera attribuée par MM. Blin et Blin à toute mère qui aura allaité elle-même son nourrisson.

MM. Blin et Blin espèrent que leur personnel appréciera les avantages matériels et moraux résultant de cette organisation.

Elbeuf, 12 avril 1904.

En outre une note imprimée rappelant tous les avantages de l'allaitement maternel, a été répandue dans

les ateliers, pour engager les femmes à nourrir elles-mêmes leurs enfants.

Cette note devrait être connue de toutes les mères de famille ; car elle donne en quelques mots, le pour et le contre de chaque mode d'allaitement, et surtout indique nettement le choix à faire.

Avantages de l'allaitement maternel. — « L'allaitement au sein par la mère doit être la règle pendant tout le cours de la première année.

» Aucun autre aliment ne saurait remplacer pour le jeune nourrisson le lait maternel, qui convient le mieux à son estomac délicat.

» Le lait de la mère provoque rarement, même en été, la diarrhée et les vomissements, qui enlèvent tant d'enfants élevés au biberon.

» L'allaitement au biberon donne lieu en effet, très souvent, à des troubles digestifs plus ou moins graves, surtout pendant les fortes chaleurs de l'été.

» Le lait de vache, même s'il est bon, est difficilement digéré par l'estomac des jeunes enfants ; à plus forte raison est-il dangereux quand il est frelaté.

» L'allaitement au biberon nécessite une très grande surveillance et encore donne-t-il des résultats souvent médiocres. Quand pour une raison quelconque la mère ne peut pas nourrir complètement au sein son enfant, elle pourra s'aider du biberon.

» L'allaitement *mixte* (au sein et au biberon) est toujours préférable à l'allaitement exclusif au biberon.

Le lait que donnera la mère permettra à l'enfant de digérer mieux le lait de vache qu'il prendra. »

Après avoir lu ces quelques lignes, toute mère de famille réellement digne de ce nom voudra certainement allaiter son enfant au sein.

On ne saurait donc trop féliciter MM. Blin et Blin de leur générosité, et de la sollicitude qu'ils témoignent pour les nourrissons de leurs ouvrières.

Papeteries Laroche-Joubert (*Angoulême*). — Le directeur de cet établissement, auquel nous nous sommes adressé par lettre, nous a donné les renseignements suivants.

La crèche a été fondée en 1881. Elle comprend quarante berceaux. Les enfants y sont reçus à partir de trois semaines, mais seulement s'ils sont allaités par leur mère.

Cette œuvre jouit de la plus grande faveur parmi les ouvrières ; car elle donne les résultats les plus satisfaisants.

Etablissement Gévelot. — Le 1er septembre 1889, cet établissement a ouvert aux Moulineaux (158, route des Moulineaux) une crèche qui peut recevoir vingt-cinq enfants. On les garde de quinze jours à trois ans.

Matin et soir pendant leur travail les mères disposent d'une demi-heure pour allaiter leurs enfants. Un service médical est fait régulièrement.

Etablissement Roger et Gallet. — Depuis novembre 1897, les grands parfumeurs Roger et Gallet ont ou-

vert à Levallois, 102, rue du Bois, une crèche où les enfants sont admis de un mois à trois ans. On ne reçoit pas seulement les enfants des ouvrières ; mais tous ceux dont l'un des parents au moins travaille à la parfumerie.

Grâce à l'amabilité des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui la dirigent, nous avons pu la visiter.

Elle comprend une maison d'habitation tout entière entourée d'un jardin. La garderie qui compte dix berceaux et quatorze petits lits est installée au premier étage dans une vaste salle très bien éclairée. Le chauffage est fourni par la vapeur ; la lumière par l'électricité. Tout est d'une propreté parfaite. Et les bébés qui s'y trouvent actuellement paraissent jouir d'une santé parfaite.

Les mères viennent leur donner la tétée à 9 heures, midi et 3 heures — *dans une salle spéciale d'allaitement* — et sous aucun prétexte elles ne doivent pénétrer dans la garderie elle-même. On ne peut souhaiter mieux comme mesure de prophylaxie.

Qu'on nous permette cependant une légère critique. On devrait supprimer les rideaux des berceaux, car ils peuvent devenir une cause de contagion.

La crèche garde, en outre, les enfants jusqu'à leur entrée à l'école maternelle. Il serait à souhaiter qu'il en fut de même partout ; mais ce serait peut-être trop demander.

Manufacture J. Hayem. — Nous possédons sur la

garderie de cet établissement, situé 145, boulevard Voltaire, à Paris, les renseignements les plus complets : car ils nous ont été fournis fort obligeamment, par l'inspecteur de la manufacture et l'infirmière préposée à la garde des enfants.

M. H. de Weindel a déjà fait paraître du reste un article sur cette garderie, dans la *Vie illustrée* du 3 juin 1904.

Elle a été organisée en novembre 1903 par M. le Dr E. Paquy. Une grande pièce de la fabrique parfaitement exposée, et éclairée par de vastes baies, fut mise à la disposition du médecin, qui en tira le meilleur parti possible.

Bien qu'établie à peu de frais, cette garderie est presque luxueuse. Elle est surtout tenue dans un état de propreté irréprochable. Les lits, au nombre de huit, sont en fer ; ils peuvent donc être très facilement nettoyés. La jolie couleur rose des couvertures tranche agréablement sur le fond blanc des draps ; et se marie à souhait, avec le ton général de la salle peinte de couleurs claires.

Pour maintenir la température de la salle constante, et alimenter le chauffe-bain qui est très complet, on se sert de la vapeur qui vient de la fabrique.

Des lampes électriques fournissent de la lumière à volonté.

Dans le fond de la salle enfin se trouve une armoire, qui contient le linge nécessaire pour donner tous les

matins des langes propres aux enfants, et les renouveler aussi souvent que c'est nécessaire.

Les tentures et les rideaux ont été impitoyablement proscrits ; et toutes les précautions hygiéniques seraient prises, si à la salle des bébés était annexé un local, où les mères viendraient donner le sein.

M. J. Hayem dont la sollicitude pour ses ouvriers est très grande, n'hésitera certainement pas à accorder cette petite amélioration, qui fera de sa garderie, une œuvre vraiment modèle.

Les dépenses pour l'installation ont été exactement de 2.120 fr. 75. Nous allons en donner le détail.

Installation du chauffe-bains........ Fr.	322.50
Installation du chauffage à vapeur...	650.85
Installation de la lumière...........	30 »
Armoire et menuiserie.............	155 »
Peintures........................	215.50
Dallage..........................	235 »
Literie..........................	110 »
Trousseau........................	166.90
Baignoires, chaises, ustensiles divers, boîte à linge sale, échelle, bancs, pendule, etc..........................	100 »
Total.............	2.120.75

Ces frais étaient prévus pour cinq lits, depuis on en a ajouté trois, qui ont coûté 41 fr. 50 chacun ; le tout est donc revenu à.................. 2.245 fr. 25

L'entretien mensuel est vraiment modique :

Traitement de la garde	Fr. 120
Blanchissage : 6 francs par mois pour chaque enfant (3 actuellement)........	18
Usure et entretien : pour chaque enfant 1 franc par mois ; pour 3.........	3
Eau et charbon...................	6
Poudre et savon, brosses, éponges...	3.50
Total..............	150.50

Une si petite somme doit passer inaperçue dans les frais généraux de la manufacture.

Il nous reste maintenant à parler du fonctionnement de cette garderie.

Lorsque la mère arrive le matin à la fabrique, elle monte son enfant dans la salle des bébés et le remet à la garde, qui le place tout d'abord dans une des corbeilles qui se trouvent sous chaque lit. Elle le déshabille ensuite, et met ses vêtements dans une boîte de carton que l'on dépose en dehors de la pièce. Puis le baigne, le savonne, l'emmaillotte avec le trousseau de la garderie et le place dans son petit lit.

Toutes les trois heures, à 9 heures, midi, 3 heures et 6 heures, les mères quittent l'atelier et viennent allaiter leurs enfants.

La garde ne quitte jamais la salle ; change les bébés quand ils en ont besoin ; les pèse tous les huit jours, et consigne sur un registre spécial que vise le médecin, tous les incidents de la semaine.

Il est enfin un détail essentiel sur lequel nous insis-

tons. A la tête de la garderie se trouve une infirmière, qui offre de par sa profession, toutes les garanties au point de vue médical. Car une mère de famille, quel que soit son dévouement, peut ignorer les règles les plus élémentaires d'hygiène.

Nous ne saurions donc trop engager les patrons désireux de créer des garderies, de prendre exemple sur celle que nous venons de décrire.

Toutefois, nous pensons qu'on peut obtenir des résultats très satisfaisants avec des frais d'installation et d'entretien moindres.

C'est ainsi que M. Vitoux a pu annexer à son usine de Troyes, une garderie comprenant cinq lits, dont l'installation ne lui a coûté que 1.050 francs.

On a utilisé pour cela un bâtiment un peu écarté de l'usine et dont une partie sert de logement au veilleur de nuit. Deux pièces du rez-de-chaussée exposées au midi et qui donnent sur un jardin, ont été repeintes.

Cinq lits en fer, une table, une balance, une armoire, voilà l'ameublement de la garderie.

Il n'y a ni rideaux, ni tentures, ni tapis, on lave régulièrement le parquet; et le chauffage se fait à la vapeur.

Une femme expérimentée se trouve à la tête de cette œuvre qui reçoit la visite régulière d'un médecin.

Tous les frais sont à la charge de l'usine. Ils sont de 20 francs par mois pour un seul enfant, et de 10 francs pour chaque autre.

Une voiture va chaque matin chercher à leur domicile la mère et l'enfant, et les reconduit le soir.

Ce type de crèche peu coûteux sera sans doute celui qui se généralisera. Nos préférences sont acquises cependant à la garderie de M. J. Hayem dont le fonctionnement et la direction sont irréprochables ; et à laquelle, nous n'en doutons pas, on annexera une chambre d'allaitement, pour en faire une œuvre vraiment parfaite.

Nous n'avons cité que les exemples qui nous ont paru les plus frappants. Mais il est beaucoup d'autres établissements, dont les directeurs viennent en aide aux mères de famille.

Le public des industriels est donc acquis, à la cause des garderies.

La Pouponnière. — C'est pour élever d'une façon aussi parfaite que possible les enfants dont les mères travaillent et sont dans l'impossibilité de nourrir elles-mêmes que Mme G. Charpentier et M. E. Manuel ont fondé en 1891 la *Société maternelle la Pouponnière.*

La Pouponnière élève ses enfants au sein d'abord, puis suivant l'âge et la santé du nourrisson on passe à l'allaitement mixte ou artificiel, elle recrute ses nourrices parmi les filles-mères accouchées dans les hôpitaux de Paris, *celles-ci conservent avec elles leur enfant* à qui elles donnent le sein ainsi qu'à un autre petit pensionnaire.

La Pouponnière pratique donc l'allaitement mercenaire et ne frustre cependant personne en tournant habilement la difficulté.

Ne nous étonnons donc pas si la mortalité y est des plus basses, il est à peine de 3, 7 0/0; malheureusement les dépenses sont énormes à la Pouponnière de Porchefontaine et l'on arriverait facilement à assister deux mères et deux enfants avec les sommes que cette œuvre sacrifie généreusement pour un seul.

Une œuvre de charité ne doit pas agir en prodigue, elle doit au contraire ménager ses deniers pour pouvoir soulager d'une façon efficace un nombre plus considérable d'infortunes.

Les Mutualités maternelles. — Il ne suffit pas de soigner l'enfant quand il est né ; il faut encore se préoccuper de sa venue au monde, c'est-à-dire mettre la femme enceinte pendant les dernières semaines de sa gestation dans les meilleures conditions hygiéniques et matérielles que nécessitent son état et l'évolution de son enfant, sans que la future mère ait à se soucier de son état actuel et surtout des suites de couches.

Tel est le double but que les *Mutualités maternelles* s'efforcent d'atteindre.

Le but, les heureux résultats, les remarquables effets des Mutualités maternelles n'avaient pas échappé au bon sens de M. Waldeck-Rousseau et en 1899 il les recommandait, dans un rapport, à toute la sollicitude, à toute l'attention de la commission chargée d'étudier les causes de la dépopulation.

Car on ne saurait trop le répéter, tout est là : faire reposer les femmes pour qu'elles n'accouchent pas *prématurément*, les faire rester ensuite auprès de leur enfant pour pouvoir lui assurer *la vie par le sein*.

La venue d'un enfant considérée dans presque tous les milieux infortunés tout au moins comme un ennui sinon comme un véritable malheur pour le ménage, ne cause plus d'appréhension aux mutualistes, certaines qu'elles sont d'être aidées d'une façon efficace et de recevoir non plus les secours toujours humiliants de la charité, mais les allocations auxquelles leur participation leur donne droit.

Nous allons citer quelques types de mutualités maternelles et en signaler les résultats.

En mai 1891, MM. Bryliwski et Poussinneau émus de la mortalité infantile parmi leurs ouvrières créèrent la *Mutualité maternelle*.

La cotisation est de trois francs par an. Toute accouchée reçoit pendant quatre semaines une indemnité de 12 francs par semaine, à la condition de cesser tout travail, plus une prime de 10 francs si la mère allaite son enfant

Avec bien peu de choses, nous allons voir combien on peut faire : la mortalité infantile, du taux ordinaire qui est très élevé, est descendue à 6.88 0/0.

D'autres sociétés du même genre ont été fondées depuis à Vienne (Isère), à Lille, à Chartres, à Roubaix, elles ont donné les mêmes et excellents résultats, si bien que des mutualités sont en formation à Nantes, à Toulon, à Toulouse, à Béziers, à Dijon, à Besançon, à Angers, à Melun, à Fontainebleau, etc., etc., nous ne doutons pas qu'ici comme ailleurs, les chiffres de M. F. Poussinneau ne se retrouvent et que la natalité ne s'accroisse d'un quart au moins, tandis que la mortalité infantile s'abaissera de moitié.

Voilà ce qui a été tenté pour les femmes accouchées, voilà résumés les efforts louables faits par quelques âmes nobles et généreuses pour assister la mère à l'heure grave et solennelle de son accouchement, pour faciliter celui-ci en diminuant pour la femme les soucis de la maternité. Voilà les efforts qui ont été tentés et ont déjà permis à notre natalité de se relever un peu, en l'encourageant et la protégeant ensuite, voilà ce qu'ont fait : la *Société de Charité maternelle*, malgré l'étroitesse de ses statuts ; les sociétés similaires : *Association des mères de familles*, *Œuvre des femmes en couches*, *Société protectrice de l'enfance*, *Société d'allaitement maternel et des Refuges-Ouvroirs, Œuvre d'assistance maternelle et infantile de Plaisance ;* voilà ce qu'ont fait *les*

nourriceries et garderies d'usines privées, la *Pouponnière les Mutualités maternelles.*

Toutes ces initiatives ont fait du bien, leur œuvre est souvent ingrate, elle est toujours salutaire et profitable à la collectivité.

Nous avons montré que le meilleur moyen de relever la natalité était de combattre la mortalité infantile et que pour cela il fallait (en attendant qu'il devienne légalement obligatoire), favoriser et encourager par tous les moyens l'allaitement maternel.

La mère peut toujours allaiter, elle doit donc allaiter car le sein c'est la vie.

Nous avons montré tout ce qui a été fait par l'initiative privée pour faciliter l'allaitement à toute mère qui le pouvant, veut réellement mériter ce titre. Voyons ce qu'a fait l'Assistance publique.

b) Ce qui a été fait par l'Assistance publique pour les femmes accouchées.

L'initiative privée, ainsi que nous venons de le voir, a trouvé un grand nombre de moyens et de formes différentes pour venir en aide aux mères pendant la période si critique de l'accouchement, et pour leur faciliter par des conseils et par des secours matériels l'élevage au sein de leurs enfants.

Nous ne retrouvons pas dans l'Assistance officielle la variété et l'efficacité de ces diverses institutions.

Comme l'a fait remarquer Binet dans sa thèse, l'État reste à peu près indifférent en matière d'assistance maternelle ; il se borne à étendre aux femmes enceintes et accouchées les dispositions de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite, à distribuer un certain nombre de subventions aux diverses sociétés d'assistance maternelle et à encourager par la voix de ses fonctionnaires la fondation des établissements et des sociétés charitables.

Toute l'organisation officielle de l'assistance publique est laissée à l'initiative des pouvoirs locaux. Conseils généraux ou municipaux, c'est dire que cette assistance est loin d'être uniforme sur tout le territoire de la République.

D'une façon générale, et principalement pour le sujet qui nous intéresse, le fonctionnement de l'Assistance publique est inférieur à celui de la bienfaisance privée, et, on peut le dire, il est absolument insuffisant.

Il est des défauts que l'Assistance publique ne peut guère éviter, puisqu'ils sont inhérents à son principe administratif, elle est toujours lente, rigide, automatique, indifférente, elle ne peut s'adapter facilement aux circonstances, se mesurer aux besoins divers, et agir immédiatement comme le fait la bienfaisance privée.

Ce qui rend l'aide aux malheureux vraiment vivante et efficace, l'initiative personnelle de celui qui accorde

le secours en est forcément exclue, puisqu'elle risquerait de se transformer en arbitraire.

L'Assistance publique ne peut secourir chaque cas particulier comme il conviendrait, elle ne peut modifier la forme et la quantité de ses secours, ainsi qu'il serait nécessaire pour les adapter à des besoins individuels toujours différents les uns des autres ; elle se voit dans l'obligation de faire entrer chaque cas particulier dans les cadres immuables des secours prévus, il est donc naturel que son assistance soit incomplète sur plus d'un point.

A leur sortie des services d'accouchement, les mères qui ne sont pas en état de santé suffisant pour reprendre leurs occupations, — le plus souvent celles qui se trouvent sans place et sans domicile — peuvent être envoyées en convalescence, soit à l'asile du Vésinet (commun à toutes les femmes, accouchées ou non, sortant des hôpitaux, 400 lits), soit à l'asile Ledru-Rollin à Fontenay-aux-Roses (spécialement affecté aux femmes accouchées, 51 lits).

Elles y restent tant que l'état de leur santé l'exige, 15 jours en moyenne.

L'assistance aux mères à l'occasion de leur grossesse et de leur accouchement est donc amplement suffisante, et Paris peut s'enorgueillir à bon droit de son œuvre : il n'est pas de ville en France, ni même, croyons-nous, à l'étranger, qui puisse offrir un ensemble aussi complet d'institutions destinées à faciliter la grossesse et l'accouchement.

Pour l'assistance aux nouveau-nés, nous allons voir qu'il n'en est pas de même, et que l'assistance officielle fait bien peu pour sauvegarder leur existence si fragile, et surtout pour leur assurer les bienfaits de l'allaitement maternel.

Dans les services hospitaliers, les mères sont tenues de donner le sein à leur enfant, et c'est une exception assez rare (5 0/0) d'y voir un enfant nourri dès les premiers jours au lait stérilisé, il en est de même dans les asiles de convalescence.

Les mères accouchées dans les hôpitaux sont donc toutes instruites de leur devoir de nourrices, leur sécrétion lactée est absolument établie lorsqu'elles quittent les services d'accouchement et plus d'une se voit, malgré sa volonté, obligée de continuer à donner le sein à son enfant.

Lorsque la mère est sortie de l'hôpital, de chez la sage-femme, ou des asiles de convalescence, l'Assistance publique ne s'occupe plus d'elle ni de son enfant, à moins qu'elle ne sollicite un secours, soit qu'elle veuille allaiter elle-même son enfant, soit qu'elle veuille l'envoyer en nourrice.

Pour obtenir les secours de l'administration, il lui faut satisfaire à certaines conditions : ces secours destinés à prévenir ou faire cesser les abandons sont exclusivement réservés à Paris aux mères qui vivent seules (filles-mères délaissées, veuves, femmes divorcées ou abandonnées par leur mari) nées dans le

département de la Seine, et y résidant, quel que soit leur âge ; si elles sont nées hors du département, il leur faut un an de séjour à Paris au minimum et 22 ans d'âge.

Ils ne peuvent donc être accordés à Paris ni aux filles-mères, ni aux mères légales vivant avec le père de leur enfant, qu'elles soient ou non chargées de famille.

Dans le département de la Seine, hors Paris, toutes les mères, même lorsqu'elles vivent en ménage, peuvent recevoir les secours de l'administration, si elles sont majeures, habitent le département depuis plus d'un an, et ont à supporter de lourdes charges de famille.

Ces secours ne sont accordés ici et là qu'après enquête.

C'est sur le rapport des enquêteurs que les secours sont accordés ou refusés.

Ces secours sont de divers ordres : secours de mise en nourrice, secours d'allaitement, périodiques ou non.

Les départements devraient bien suivre l'exemple donné et compléter — nous dirions volontiers créer — leur assistance maternelle : nous avons honte à le dire, dans la plupart des départements l'assistance maternelle et infantile est presque nulle.

On peut l'écrire, sans trop d'exagération, en dehors de Paris tout est à faire en France au point de vue de l'assistance maternelle.

III

Ce qui reste à faire pour permettre l'allaitement à tout un groupe de mères dignes d'intérêt. Un Refuge-Ouvroir par département.

Il reste tout un groupe de femmes : filles-mères, mères abandonnées, veuves irrégulières qui doivent appeler et retenir notre attention. Nous allons nous occuper de cette catégorie, si touchante, si misérable, si nombreuse, de cette clientèle lamentable des cliniques de Paris qui quinze jours après leur accouchement, sont jetées à la rue avec un misérable petit être sur les bras. Et tandis que sans un sou, sans un appui, sans une ressource elles vont droit devant elles voyant la vie dans un brouillard mauvais, horrible, abominable, le stupide dilemme se dresse devant elles. Rester deux, avec le sein qui déjà se tarit, la faim qui lui tenaille les entrailles et la bise qui, ironie, lui plaque sa maigre jupe sur son ventre creux, rester deux avec ce petiot qui déjà vagit douloureusement et tette sans cette délicieuse gloutonnerie

qui hier encore la faisait doucement tressaillir, rester deux, mais c'est l'impossibilité de trouver une place, une mère avec son petit, allons donc! Alors, c'est l'abandon qui simplifie bien des choses; tout rentre dans l'ordre sauf au cœur de cette mère où se fait une sainte blessure que le temps ne saura fermer de sitôt.

L'enfant a droit au lait de sa mère, la mère a le devoir de lui conserver son sein; pour celles qui nous occupent et qui ne peuvent garder ce sein à leur enfant, qu'a-t-on fait? Rien. Il y a beaucoup à faire.

Dans la première partie de notre thèse nous avons préconisé les Refuges-Ouvroirs, dans ce cas encore, nous demandons que sur sa demande l'accouchée ait le droit de rester au Refuge pour y continuer dans sa noble et sainte étendue, son devoir de mère.

Nous demandons qu'elle y reste jusqu'au moment où, sans risques elle pourra se séparer de son enfant. Le fruit alors est mûr pour une vie nouvelle, on peut le cueillir et le détacher, il se conservera.

Le second acte de son rôle de mère a été rempli. Maintenant elle a été sanctifiée par la noble maternité, elle peut aller le front haut, sans remords, sans regrets, de sa faute il ne reste rien: la maternité est rédemptrice.

Maintenant elle peut se placer, vivre et gagner, elle peut envoyer son enfant en nourrice, le lait de la mère a fait son œuvre, le nourrisson a doublé victorieusement tous les caps mauvais de la première année, il

n'a rien à redouter de l'alimentation qu'il va supporter, le lait de sa mère est un gage de résistance.

Pour celles donc qui au lendemain de leur accouchement sont *dans l'impossibilité de subvenir à leur nourriture et à celle de leur enfant sans se séparer de lui*, nous demandons leur admission dans *le Refuge-Ouvroir départemental* dont nous demandons la création, là, elles pourront vivre de leur travail, élever leur enfant sans avoir à redouter l'humiliation de la charité.

Assurément on fera une objection à notre proposition : le fait de réunir ces femmes infortunées, de leur donner asile et protection moyennant un travail facile, doit porter une concurrence redoutable aux ouvrières libres.

Les ouvroirs sont nombreux déjà, chaque jour des âmes charitables en créent de nouveaux et leur production a une grave répercussion sur le salaire des autres ouvrières libres et c'est là une question intéressante et grave assurément.

Nous ne discuterons pas cette objection, elle est juste, nous nous contenterons d'en indiquer le remède ce qui sera plus profitable.

La concurrence faite aux ouvrières par les Ouvroirs existe réellement, cela tient à ce que dans la presque totalité de ces institutions, on y fait le même travail : la lingerie.

Il est facile de se rendre compte du résultat obtenu :

la production suffit aux besoins, et c'est l'exclusion des ouvrières libres dans ce genre de travail.

Le remède est simple et consiste à augmenter dans les Refuges la diversité des travaux qu'on y fait faire. Les effets de la concurrence seront ainsi diminués et se feront beaucoup moins sentir sur les salaires.

CONCLUSIONS

Nous avons rapidement esquissé l'état actuel de la natalité en France, nous avons recherché quelles étaient les causes les plus réelles de la dépopulation et nous avons montré jusqu'à l'évidence combien la protection de tout un groupe de femmes : femmes abandonnées, filles-mères, veuves, rendant du fait de cette protection moins sombre et moins atroce la perspective d'une grossesse, la leur facilitant en la rendant possible puis humainement supportable, combien, disons-nous cet appui était capable de relever en très peu de temps le taux si infime de la natalité et de faire monter ainsi le niveau du réservoir de l'énergie nationale.

Il est donc urgent d'assister les femmes enceintes, tant au point de vue noble et beau de l'humanité qu'au point de vue de l'augmentation et de l'évolution de notre race ; il faut intervenir *en plaçant pendant les*

derniers mois de la grossesse toute femme dans les meilleures conditions hygiéniques que demande son état, que nécessite l'évolution et le développement de son enfant.

Nous avons décrit l'effort fait en France et à Paris en particulier par un groupement de bonnes volontés secourables qui n'a pas su rester indifférent devant ce problème généreux.

Tous ces efforts sont nobles et louables mais ils demandent à être groupés pour leur donner plus de force, plus de cohésion partant plus d'effet. Mais protéger la mère et l'enfant est un devoir social d'une telle importance que la société n'a pas le droit de s'en décharger sur les initiatives privées et les bonnes volontés individuelles, aussi dans cette œuvre d'intérêt si redoutable il faut que les pouvoirs publics se substituent à l'initiative privée.

L'État ne doit pas négliger, ni perdre de vue tout ce qui intéresse la prospérité de la collectivité, ni ce qui touche à la santé générale. Il ne doit pas rester indifférent devant la question si grave de la dépopulation quand un effort si minime est capable d'enrayer ce danger national, quand par sa participation bien faible il peut, comme nous l'avons montré, augmenter notre population d'une soixantaine de mille d'individus.

» Dans un pays qui chaque année dépense près d'un
» milliard pour la défense nationale, comment ne
» trouverait-on pas entre les départements et l'État

» 25 millions pour la défense des mères et des en-
» fants contre les plus grands ennemis de l'huma-
» nité : la maladie et la mort (Maurice Berteaux). »

Ce que nous demandons, c'est que cette défense soit une institution d'État. Il faut que la femme enceinte, quelle qu'elle soit, d'où qu'elle vienne, quelle que soit sa confession, quelle que soit son union du moment qu'elle est enceinte et suffisamment protégée, il faut qu'elle ait droit à l'assistance entière et immédiate de l'Etat, et plus que tout autre, la fille qui va être mère, elle que la vertu bourgeoise a fait chasser de partout, elle a droit, parce qu'elle est plus nécessiteuse, plus malheureuse, moins protégée, de se retourner contre la société et de lui demander aide et appui.

L'article 317 du Code pénal lui impose l'obligation et le devoir de mener sa grossesse à bonne fin, elle lui interdit d'avoir recours à des aliments, à des breuvages, à des médicaments, à des violences ou à *tout autre moyen* capable de lui faire avorter. Mais la misère, mais le surmenage qui font avorter chaque année les femmes par milliers ! qu'en faisons-nous ? qui est coupable, qui est largement et lourdement complice ?

La société est riche pour la poursuivre en cas d'avortement, elle est riche pour l'instruire obligatoirement et gratuitement ce fils qu'elle aura demain, qu'elle fasse donc dans ce cas-là vis-à-vis de la mère, meilleur usage de ses deniers et dans celui-ci, qu'elle commence

par donner à cet enfant le moyen de naître, le moyen d'arriver à l'existence porteur en lui, sa mère s'étant reposée, de tous les stigmates de la vie, de la santé, de l'intelligence.

La société le doit à la mère aussi bien qu'à l'enfant. La collectivité le lui doit à cet enfant qui « au lendemain de sa naissance entrera dans cet état d'humanité meilleur que lui ont préparé ses ancêtres et contractera, à moins de faillir à la loi d'évolution qui est la loi même de sa vie personnelle et de la vie de son espèce, l'obligation de concourir, par son propre effort, non seulement au maintien de la civilisation dont il va prendre sa part, mais encore au développement ultérieur de cette civilisation ». Si donc il contracte cette dette, qu'il soit avant tout en large possession des éléments primordiaux et indispensables à la vie, nous voulons qu'il ait le droit de naître dans les meilleures conditions physiologiques et pour cela rien ne saurait égaler le repos de sa mère pendant les derniers mois de sa grossesse.

Quel qu'il soit, qu'il soit l'enfant de l'amour ou l'enfant de l'union légale, il a même avant de naître, le droit de revendiquer les intérêts, la rente du capital qu'il représentera dans la société au jour où, comme tout citoyen, il sera soumis aux obligations du sang, soumis à toutes les obligations que l'État, c'est-à-dire la collectivité, réclame de lui.

C'est pourquoi nous réclamons pour toute femme enceinte le droit d'être placée dans les conditions hygiéniques et sociales nécessaires à son état de santé et à celui de son enfant. Pour cela nous demandons en France la création d'au moins un Refuge-Ouvroir par département où toute femme notoirement enceinte sera admise d'urgence, sur sa simple requête, sans la moindre enquête, sans le moindre rapport de police, sans aucune distinction de religion, sans aucune pièce officielle d'identité.

Nul n'a le droit de perquisitionner dans la conscience, dans la vie privée d'un individu libre. L'incognito doit être acquis à toute femme qui, pour des motifs que nul n'a le droit de pénétrer, vient réclamer l'anonymat, l'inviolabilité de l'asile.

L'enfant a droit à la vie, il a droit alors au sein de sa mère car le lait maternel c'est la vie.

Ce que nous demandons secondement c'est que toute femme qui n'est pas en mesure, après son accouchement, de subvenir à sa nourriture et à ses besoins sans se séparer de son enfant, le frustant ainsi de son lait auquel il a un droit absolu, soit maintenue sur son désir au Refuge-Ouvroir.

Il y a là un devoir social et humain qui s'impose sur-

tout à l'État Républicain, héritier et continuateur de la Révolution française.

Il faut sans tarder que l'État fasse une réalité vivante de cette sublime et touchante promesse des Conventionnels de 1793 « sur cette chère terre de France toute femme aujourd'hui peut être mère ».

BIBLIOGRAPHIE

ANCELET, *De l'assistance aux mères et aux nourrissons. Revue Philanthropique,* août 1904.

AUDEBERT, *L'enfant né avant terme. Archives médicales de Toulouse,* 15 mai 1900.

BACHIMONT, *Documents pour servir à l'histoire de la puériculture intra-utérine.* Thèse Paris, 1898.

BAFFET, *La dépopulation.* Thèse Paris, 1903.

BINET, *L'allaitement maternel spécialement considéré au point de vue de ses difficultés sociales.* Thèse Paris, 1904.

BOURGEOIS, *Solidarité.*

BOURGEOIS-MONOD, *Les applications sociales de la solidarité.*

BRIEUX, *Maternité.*

CHEYSSON, *Invasion de la misère provinciale à Paris.* Office central. Paris, 1904.

DÉVÉ, *Réflexions critiques sur la puériculture.* Thèse Paris, 1902.

DLUSKA, *Contribution à l'étude de l'allaitement maternel.* Thèse Paris, 1894.

F. DUCOURNEAU, *Des moyens de combattre la dépopulation par la diminution de la mortalité infantile et principalement en favorisant l'allaitement maternel.* Thèse Paris, 1900.

FAUQUIER, *Protection légale des femmes avant et après l'accouchement.* Paris, *Rapport à l'association des travailleurs,* 1903.

FLAMBARD, *La femme enceinte dans la société moderne.* Thèse Paris, 1903.

Lavirotte, *De la viabilité des enfants nés avant terme. Lyon médical,* 1873, XII, p. 503.

Leroy-Beaulieu, *Le travail des femmes.*

Légier, *Contribution à l'étude de la mortalité infantile.* Thèse Paris, 1900.

Luling, *Mortalité des nourrissons en rapport avec la mortalité de leur alimentation.* Thèse Paris, 1903.

Mézie, *Des garderies d'enfants annexées aux usines.* Thèse Paris, 1905.

Michelet, *La Femme.*

Napias, *Les œuvres de charité parisienne.*

Peeker, *La puériculture par l'assistance scientifique et maternelle à domicile.* Paris, Vigot 1904.

Petit, *Le droit de l'enfant à sa mère.* Thèse Paris, 1895.

Pinard, *Rapport sur les causes physiologiques de la diminution de la natalité en France. Rapport sur la puériculture à ses périodes initiales. La puériculture du premier âge, nourriture, vêtement, hygiène.* Paris, Colin, 1904.

Piot, *La dépopulation.* Paris, Mouillot, 1902.

Proust, *Traité d'hygiène.*

F. Roger, *Protection de la mère dans l'industrie.* Thèse Paris, 1903.

Strauss, P., *La protection et l'assistance des mères et des nourrissons. Revue philanthropique,* 1903. *L'enfance malheureuse.*

Thiroux, *Protection légale des femmes enceintes et accouchées dans la classe ouvrière.* Thèse Paris, 1900.

G. Vitoux, *Le droit d'être mère. Presse médicale,* oct. 1902.

H. de Weindel, *Le droit à l'allaitement. Vie illustrée,* juin 1904.

Zola, *Fécondité.*

TABLE DES MATIÈRES



Châteauroux. — Imp. A. Mellottée.


MELLOTTÉE
CHATEAUROUX

